

**DÉLIBÉRATION N° CB 18-17 DU 29 NOVEMBRE 2018**

**relative à l'avis du comité de bassin sur les mesures supplémentaires du programme de mesures à mettre en œuvre sur le bassin de la Seine et les cours d'eau côtiers normands 2016-2021**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L.212-2-1 du code de l'environnement soumettant le plan pluriannuel de mesures contribuant à la réalisation des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE) établi par l'autorité administrative à l'avis du comité de bassin,

Vu l'article R.212-23 du code de l'environnement relatif au bilan à mi-parcours des programmes pluriannuels de mesures.

Considérant que,

- le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme pluriannuel de mesures présenté est globalement satisfaisant et identifie un besoin de renforcement des actions pour la protection des captages, la renaturation et la restauration des cours d'eau,
- le 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau, élaboré et voté à l'unanimité par le comité de bassin, dans ses dispositions techniques et financières, fait de la mise en œuvre du programme de mesures une priorité.

**DÉLIBÈRE**

**Article unique**

Le comité de bassin émet un avis favorable sur la poursuite du programme de mesures 2016-2021 et sur le choix du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie comme contribution essentielle à la mise en œuvre du programme de mesures pour les trois années à venir.

**La Secrétaire  
du comité de bassin**



**Patricia BLANC**

**Le Président  
du comité de bassin**



**François SAUVADET**